

[Text]

other. There are exceptions, we agree, but basically the age of 12 seems to be the receptive area, progressing forward.

**Mr. Towers:** But you would not make it a criminal offence if a parent saw fit to take his youngster 10 years of age out to shoot a gopher?

**Mr. White:** It is being a little unreasonable I would think to make that a criminal offence.

**Mr. Towers:** It is under the present law, you see.

**Mr. Thompson:** Yes.

**Mr. Towers:** Perhaps some of the others would comment.

**Mr. Otway:** Our position in the B.C. Wildlife Federation: first of all the age limit in British Columbia is 18. We have no disagreement with that top limit. I see where there is a need for negotiation or discussion because there is a variance across the provinces. But we do not support the federal proposal and we do not think it is responsible gun legislation to propose that 12, 14, 15 or 16 year old children be allowed to handle firearms unaccompanied, unsupervised and unattended. We were amazed when we found out that this is exactly what was being proposed.

We submit that we will not support that in any way, shape or form. We do not think the responsible gun owners of British Columbia will support it in any way, shape or form.

The lower limit we do not disagree with at 12. We think it is reasonable. Section 101(b), the present section, gives adequate coverage and it should be retained for the training. It leaves the decision up to the parents where it should be and it requires immediate supervision which we think is adequate. We do not concur with the need for an additional permit for any age. We think everyone should be subject to the same conditions. We think there should be an additional subject for those under a specified age—in B.C., as I mentioned, it is 18—to be accompanied, as it is in British Columbia, by an adult over 20 years of age at any time they are in possession of a firearm. They are subject to the same licences and permits as an adult with the stipulation that they must have that supervision when they have a firearm. We see no need for a separate system, a separate bureaucratic setup for a permit. They should be able to get the same licence as an adult with the stipulation that they are covered when supervised when they have that firearm. That should cover it adequately and not require an additional bunch of paper forms to authorize them to fire a gun.

**Mr. O'Keefe:** In Alberta . . .

**Mr. Michie:** Excuse me, if I might add one point to what Mr. Otway said.

In my part of the country which is the Cariboo—pretty wild country up there: many of the ranchers are many miles from town, from authority or from anything else—it is pretty well standard procedure amongst the native people and whites too that as soon as a youngster shows an interest the parents usually undertake to teach him at least the basic rudiments of safety in handling guns. I know one little fellow six years old who got his moose last year with a 30-30 that his father gave him. Now that boy was not alone; he was under supervision, an older adult brother and his father. It is a common thing. I myself was first

[Interpretation]

quelques mois près. Il y a des exceptions, mais c'est vers l'âge de 12 ans que l'enfant semble assimiler les instructions.

**M. Towers:** Mais vous ne trouveriez pas qu'il y a infraction si un parent jugeait à propos d'aller avec son enfant de 10 ans tirer un mulot?

**M. White:** Ce serait un peu ridicule, il me semble, que d'en faire un délit.

**M. Towers:** Mais ce l'est en vertu de la présente loi.

**M. Thompson:** Oui.

**M. Towers:** Peut-être d'autres ont-ils des commentaires à faire à ce sujet.

**M. Otway:** La fédération pour la conservation de la faune en Colombie-Britannique, où la limite d'âge est de 18 ans, ne s'oppose pas à cette limite maximum. Je vois que la négociation et la discussion s'imposent car l'opinion varie selon les provinces; mais nous estimons qu'il n'est pas raisonnable d'exiger, en vertu d'une loi régissant les armes à feu, que des enfants de 12, 14, 15 ou 16 ans soient autorisés à manier des armes à feu en toute liberté, sans surveillance et sans être accompagnés. Nous avons été stupéfiés en voyant que c'est précisément ce que la loi propose.

Nous nous y opposerons avec force. Nous ne croyons pas que les propriétaires d'armes à feu responsables de la Colombie-Britannique voudront l'appuyer ni dans son détail ni dans son ensemble.

Nous ne nous opposons pas à la limite minimum de 12 ans qui nous semble raisonnable. L'article 101 b), que nous étudions en ce moment, est assez complet et devrait s'appliquer à l'entraînement. Cela laisse, comme il se doit, la décision aux parents et exige la surveillance immédiate qui semble suffisante. Nous ne voyons pas la nécessité de délivrer un autre permis quel que soit l'âge. Nous estimons que tous doivent être soumis aux mêmes conditions et que des mesures spéciales devraient viser ceux qui sont au-dessus de l'âge fixé, en Colombie-Britannique, comme je l'ai mentionné, c'est 18 ans, exigeant qu'ils soient accompagnés, comme en Colombie-Britannique, par une personne âgée de plus de 20 ans, lorsqu'ils portent une arme à feu. Les licences et permis sont les mêmes pour les adolescents que pour les adultes sauf que les jeunes doivent être surveillés lorsqu'ils manient une arme à feu. Nous ne voyons pas l'utilité d'un système distinct, d'une bureaucratie indépendante pour la délivrance du permis. Les jeunes devraient pouvoir obtenir la même licence que les adultes en stipulant qu'ils doivent être surveillés pendant qu'ils sont en possession de cette arme à feu. Cela devrait suffire sans exiger un tas d'autres papiers qui les autorisent à tirer.

**M. O'Keefe:** En Alberta . . .

**M. Michie:** Excusez-moi, mais pourrais-je ajouter à ce que M. Otway a dit.

Dans ma région sauvage de Cariboo, les éleveurs sont parfois à des milles de la ville ou de tout contact officiel, et c'est pratique commune chez les autochtones comme les Blancs d'initier l'enfant au maniement des armes à feu dès qu'il en manifeste l'intérêt. Je connais un petit gars de 6 ans qui a tué un orignal l'année dernière avec un 30-30 que son père lui avait donné. Ce n'est pas un cas unique; et il était guidé par son père et par son frère adulte. Le cas est commun. Moi-même, j'ai appris à tirer à l'âge de 4 ans parce que les fusils me fascinaient. Cela fait un bon nombre d'années. Pour ce qui est de l'entraînement officiel,